

## SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le jeudi dix septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain DRICOURT, Maire, après avoir été légalement convoqué (convocation du 04 septembre 2015).

**Présents :** DRICOURT Alain, SALLEZ Michel, PRUDHOMME Damien, ROBLIQUE Catherine, LAMZOUZI Mariam, PERRIN Arnaud, PAULET Marie, COMMÈRE Philippe, PELTIER Christian, DEBRINSKI Fanny

**Absents excusés :** POLICE Sandrine (qui a donné pouvoir à Monsieur Damien PRUDHOMME), WEINMANN Annie, CARON Jacques, ANDRÉ Sabine

**Absent :** CAILLIOT Jean-Claude

**Secrétaire de séance :** ROBLIQUE Catherine

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé sans remarques ni observations et signé par les membres présents à cette réunion.

### **DÉCISION MODIFICATIVE AU BP 2015 / ACQUISITION MOBILIER NOUVELLE CLASSE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'établir une décision modificative afin de régler une facture de la somme de 25.00 € concernant la cession d'action.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter la décision modificative de la façon suivante :

Dépenses d'investissement	
Article 2111 opération 1403	- 4 000.00 €

Dépenses d'investissement	
Article 2184 opération 104	+ 4 000.00 €

### **ANALYSE DU DOCUMENT ADAP (AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉ)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a fait appel à un cabinet d'étude EDYFIS afin de remplir un document complexe demandé par la Préfecture pour le 27 septembre impérativement concernant l'agenda d'accessibilité programmé, si celui-ci n'est pas transmis dans les délais prévus, la collectivité est pénalisable.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié l'analyse financière et le programme pluriannuel concernant les coûts de la mise en conformité des bâtiments communaux pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, à l'unanimité approuve l'analyse financière de la société EDYFIS.

Monsieur Philippe COMMÈRE émet l'observation suivante à savoir que pour la mise en conformité des bâtiments, un dossier peut-être envoyé à notre Député, pour éventuellement une aide financière pour la réalisation des travaux

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire fait part que l'étuve à la salle des fêtes devient trop petite du fait d'une recrudescence des enfants inscrits à la pause méridienne. Un projet d'achat d'une autre étuve est en cours.

- Monsieur le Maire indique qu'il a rendez-vous avec un commercial pour l'équipement d'un défibrillateur. Celui-ci pourrait être installé à l'extérieur de la salle polyvalente.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la propriétaire du terrain jouxtant le cimetière qui s'engage à élaguer ses arbres cet automne.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'autorisation donnée par les propriétaires de la parcelle AB 143, à l'angle des rues de Crépy et Galliéni, afin de l'entretenir à notre convenance.
- Monsieur le Maire invite le conseil municipal le 04 octobre à un concert donné en l'église de Béthisy-Saint-Martin, à l'occasion des 35 clochers.
- Monsieur le Maire indique que le tennis couvert sera opérationnel suite à l'inauguration du 03 octobre.
- Monsieur Michel SALLEZ fait part de l'accroissement des feux dans les jardins et des travaux bruyants en dehors des heures autorisées.
- Monsieur Damien PRUDHOMME informe que lors de la fête communale de 2016, la commune ne prendra plus à sa charge les frais d'électricité, ceux-ci incomberont aux forains, de plus un arrêté de circulation sera pris en y indiquant que l'installation de ces derniers ne pourra s'effectuer que le mercredi matin.
- Madame Catherine ROBLIQUE indique que Monsieur l'inspecteur académique de la circonscription de Pont Sainte Maxence, a effectué un comptage des élèves de notre école et a vivement félicité l'équipe municipale pour sa réactivité et pour l'installation en respectant toutes les normes de sécurité, de la nouvelle classe.
- Madame Mariam LAMZOU DI, demande si la peinture de signalisation au sol au Chemin Latéral va être retracée. Monsieur le Maire répond que celle-ci sera retracée en 2016 car mal réalisée par les employés de Béthisy-Saint-Pierre, suite à l'acquisition d'une nouvelle machine (test).
- Madame Mariam LAMZOU DI, interroge Monsieur le Maire à savoir si la bande de stop tracée rue Gérard de Seroux va être supprimée ou maintenue. Monsieur le Maire indique que stop a été placé pour casser la vitesse et choquer les esprits. Il est favorable à la remise d'un ralentisseur.
- Monsieur Philippe COMMÈRE questionne Monsieur le Maire sur les délais de réalisation des travaux du mur du cimetière prévu en juillet et à ce jour non effectués, ce dernier lui précise que l'accessibilité est difficile et qu'un engin spécifique doit être loué par l'entreprise afin d'acheminer les matériaux de maçonnerie. À cela Monsieur Philippe COMMÈRE demande la mise de pénalités en cas de retard sur la réalisation des travaux.
- Monsieur Philippe COMMÈRE s'étonne qu'un mai dernier lors d'une commission des travaux, un programme d'entretien de voiries avait été défini et qu'à ce jour aucune demande de devis n'a été demandée. Monsieur le Maire va rappeler l'entreprise PIVETTA pour le prévisionnel 2016.
- Monsieur Philippe COMMÈRE demande le traçage d'une place pour les personnes à mobilité réduite soit effectuée au niveau du cimetière. Monsieur le Maire répond que vu les normes de sécurité la pente ne le permet pas.
- Monsieur Philippe COMMÈRE aimerait que l'ASVP soit plus rigoureux pour constater les véhicules en infraction dans les diverses rues. Monsieur le Maire indique qu'un aménagement d'horaires pour l'agent a été fait en ce sens.
- Monsieur Christian PELTIER, demande l'installation d'une poubelle dans l'air de jeux du terrain de sport.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 21 heures 45

Affichage du compte-rendu le 18 septembre 2015

Alain DRICOURT, Maire :

Michel SALLEZ, 1<sup>er</sup> Adjoint :

Damien PRUDHOMME, 2<sup>ème</sup> Adjoint :

Catherine ROBLIQUE, 3<sup>ème</sup> Adjoint :

Sandrine POLICE, Conseillère (qui a donné pouvoir à Monsieur Damien PRUDHOMME) :

Mariam LAMZOUZI, Conseillère :

Arnaud PERRIN, Conseiller :

Marie PAULET, Conseillère :

Christian PELTIER, Conseiller :

Fanny DEBRINSKI, Conseillère :